



Social

3. Financer le permis de conduire des apprentis : les formulaires sont en ligne !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis **de 18 ans et plus**, peuvent bénéficier d'une **aide de 500€** pour passer le **permis de conduire catégorie B**.

France compétences a mis à disposition des centres de formation d'apprentis (CFA), le modèle de formulaire à remplir et les précisions nécessaires pour verser cette aide au permis de conduire.

Ces documents sont accessibles sur le site de [France compétences](http://France.compétences).

Pour rappel, voici la procédure à suivre :

- L'apprenti s'adresse à son CFA qui lui remet le formulaire à remplir ;
- L'apprenti remplit le formulaire, l'imprime et le signe en ajoutant les pièces justificatives (copie recto-verso de la carte d'identité, copie d'une facture ou d'un devis de l'école de conduite datant de **moins de 12 mois**)
- Le CFA instruit la demande d'aide et vérifie les conditions d'éligibilité
- Le CFA verse l'aide à l'apprenti ou à l'auto-école.

Pour obtenir le remboursement de la somme, le CFA doit en faire la demande à l'**Agence de services et de paiement** (ASP). Il est toutefois possible de signer une convention entre l'agence et le CFA pour éviter une avance de frais.

Pro BTP propose également une aide au financement du permis de conduire des apprentis dès l'âge de 15 ans et inclut la conduite accompagnée.

Vos contacts :

Marie-Pierre GAGNY - Tél : 01 40 55 12 33 - mpgagny@gccp.fr
Awa BAMBA - Tél : 01 40 55 12 28 - abamba@gccp.fr